Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_14-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_2_14

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Objet : Syndicat intercommunal de voirie _ Demande de versement d' avance

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Février 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur LE ROY Yann, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur THUARD Jean-Charles
Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Madame MORIN Sonia, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Charles THUARD

Finances / Rapporteur : M. Hervé LE GAC, adjoint à la voirie et aux affaires portuaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Comité syndical du syndicat intercommunal de voirie de la région de Rosporden du 04 février 2026 ;
Vu l'avis de la commission communale « Economie, finances » en date du 23 février 2026 ;

En application de la délibération du Comité syndical du Syndicat intercommunal de voirie (SIV) de la région de Rosporden en date du 04 février 2026, M. Hervé LE GAC, adjoint à la voirie et aux affaires portuaires, informe que le syndicat sollicite auprès de ses communes adhérentes le versement d'une avance sur travaux (selon les critères suivants : 50% population et 50% linéaire de voirie), ceci afin d'assurer les dépenses incompressibles de la structure. Pour le compte de la commune de Pont-Aven, il précise que cette avance représente un montant de 7 604,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve le versement d'une avance sur travaux à réaliser d'un montant de 7 604,00 € auprès du Syndicat intercommunal de voirie (SIV) de la région de Rosporden,

-Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente auprès du SIV et tout document en application de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/03/2026

MAIRIE DE PONT-AVEN FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_14-DE